



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
12 août 2004  
Français  
Original: anglais

---

### Seizième rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999)

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité, dans lequel le Conseil m'a prié de lui présenter tous les quatre mois un rapport sur la manière dont l'Iraq s'acquitte de ses obligations touchant le rapatriement ou le retour de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers ou, éventuellement, de leur dépouille mortelle. Le rapport récapitule les faits nouveaux intervenus depuis la publication de mon dernier rapport en date du 21 avril 2004 (S/2004/301)<sup>1</sup>.

#### II. Historique

2. Le 21 avril 2004, mon quinzième rapport (S/2004/301) a été présenté au Conseil de sécurité. Les membres du Conseil ont appuyé pleinement les activités du Coordonnateur de haut niveau, l'Ambassadeur Yuli Vorontsov. Plusieurs membres du Conseil ont noté que l'Iraq, même après avoir réaffirmé sa souveraineté, continuerait d'avoir des responsabilités en application du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999).

3. Durant la période considérée, l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) et les voisins de l'Iraq ont continué à examiner les questions relatives au rapatriement ou au retour de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers ou, éventuellement, de leur dépouille mortelle. Dans une résolution sur les questions politiques, qu'elle a adoptée à sa trente et unième session (Istanbul, 14-16 juin 2004) la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères a réitéré la condamnation des assassinats collectifs de nationaux irakiens, koweïtiens et d'autres pays, révélés par la découverte de charniers, qualifiant ces assassinats de crimes contre l'humanité. L'Organisation de la Conférence islamique a exigé que ceux qui étaient responsables de ces crimes soient poursuivis en justice.

---

<sup>1</sup> À la demande du Secrétaire général, le Conseil de sécurité, le 26 mai, a accepté de retarder jusqu'à décembre 2004 la présentation du rapport soumis en application du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999) sur les biens koweïtiens, y compris les archives, saisis par l'Iraq, qui devait être soumis à la mi-juin.



4. La sixième Conférence des ministres des affaires étrangères des pays voisins de l'Iraq, tenue au Caire le 21 juillet, a fermement condamné dans son communiqué final, le meurtre de prisonniers de guerre koweïtiens et iraniens et de ressortissants de pays tiers, par l'ancien régime iraquien. Les ministres ont également condamné le recel de ces crimes pendant plus d'une décennie par l'ancien régime iraquien, qu'ils ont considéré comme une violation du droit international humanitaire. Ils ont exigé que les auteurs de ces crimes contre l'humanité soient poursuivis en justice.

### **III. Activités récentes**

5. Le 16 avril 2004, l'Ambassadeur Vorontsov a tenu des consultations, à Washington, sur les questions relevant de son mandat avec le Vice-Secrétaire d'État adjoint pour le Proche-Orient, un haut fonctionnaire du Bureau des crimes de guerre, rattaché au Cabinet du Secrétaire d'État, et d'autres hauts fonctionnaires. Les interlocuteurs du Coordonnateur ont assuré celui-ci du soutien et de la coopération des États-Unis d'Amérique, même après le rétablissement de la souveraineté de l'Iraq. L'Ambassadeur Vorontsov a été informé de l'intention de créer un service, à l'ambassade des États-Unis en Iraq, qui continuerait à enquêter sur le sort de prisonniers de guerre et de personnes portées disparues depuis la guerre du Golfe de 1990-91, parmi lesquels le capitaine Michael Speicher, ainsi que des Koweïtiens et des ressortissants des pays tiers, et aiderait aux opérations d'identification et de rapatriement. Ce service serait en liaison avec le Coordonnateur.

6. Dans des lettres datées du 16 avril, du 28 avril, du 10 mai, du 2 juin et du 19 juillet, le Représentant permanent du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies a fait savoir à l'ambassadeur Vorontsov que le nombre de dépouilles mortelles identifiées était, à ces diverses dates, de 101, puis de 111, 122, 135 et tout récemment de 167. Les noms correspondant à ce dernier chiffre sont donnés à l'annexe au présent rapport, où il est noté aussi que certains corps sont ceux de ressortissants de l'Arabie saoudite, de l'Égypte, du Liban et de la République islamique d'Iran.

7. Du 26 au 28 juillet 2004, l'Ambassadeur Vorontsov s'est rendu au Koweït où il a été reçu par le Ministre des affaires étrangères, cheik Mohammad al-Sabah al-Salem al-Sabah et d'autres hauts fonctionnaires koweïtiens. Le Ministre a remercié le Coordonnateur des efforts qu'il faisait et a salué la volonté constante du Conseil de sécurité de rester saisi de cette question humanitaire du rapatriement et du retour de tous les Koweïtiens et nationaux de pays tiers, ou, éventuellement de leur dépouille mortelle. Il a également souligné l'importance du travail accompli par la Commission tripartite et son sous-comité technique. Le Coordonnateur a assuré le Ministre qu'il continuerait à tout faire pour aider à clore le chapitre des Koweïtiens et des ressortissants de pays tiers encore portés disparus.

8. Le Comité national koweïtien des personnes disparues et des prisonniers de guerre a informé le Coordonnateur que le travail relatif au rapatriement et à l'identification des dépouilles mortelles des Koweïtiens et des ressortissants des pays tiers se poursuivait. Au début de juillet, une équipe technique koweïtienne s'est rendue en Iraq, pour examiner les charniers, et a emporté une cinquantaine de dépouilles mortelles. Cela porte à 340 le nombre total des dépouilles mortelles en possession du Koweït, dont 167 avaient été identifiées au 19 juillet 2004. Les

dossiers correspondants sont donc officiellement clos. Les membres du Comité national koweïtien ont exprimé leur gratitude à la force multinationale se trouvant en Iraq, en particulier aux contingents américain, britannique, polonais et italien, qui ont apporté leur aide et assuré la sécurité des équipes koweïtiennes, notamment durant les opérations d'exhumation sur le lieu des charniers.

9. Toujours au Koweït, le Coordonnateur a rencontré le Président du Bureau des investigations sur les crimes de guerre du Ministère de la justice et le représentant du Koweït au Tribunal spécial iraquien. Selon eux, le Koweït instruisait des affaires de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité qui auraient été commis en 1990 lors de l'invasion du Koweït par l'Iraq. Les affaires concernant les prisonniers et les détenus koweïtiens concernent par exemple des accusations d'arrestations et de détentions arbitraires, de tortures, d'exécutions sommaires, d'exécutions extrajudiciaires, et de fourniture d'informations erronées. Ces affaires seraient alors présentées au Tribunal spécial iraquien.

10. Quand le Coordonnateur a rencontré, au Koweït, les représentants de l'Association des familles de prisonniers et de détenus koweïtiens, il lui est apparu que les parents des Koweïtiens portés disparus s'étaient, très probablement, résignés à l'idée que les chances de les retrouver vivants étaient désormais bien minces. Néanmoins, ils souhaitaient que se poursuive le travail de recherche de façon que les familles puissent échapper à l'incertitude et retrouver une vie normale.

11. L'ambassadeur Vorontsov a, le 28 juillet, été reçu par le Vice-Président iraquien, M. Ibrahim al-Jaafari, qui se trouvait en visite au Koweït à cette date. C'était le premier contact entre le Coordonnateur de haut niveau et un haut dirigeant iraquien depuis la restauration de la souveraineté iraquienne, le 28 juin.

12. L'Ambassadeur Vorontsov a brièvement exposé son mandat et ses activités et la situation concernant la recherche et le rapatriement des prisonniers de guerre koweïtiens. Il a souligné que l'Iraq continuait d'avoir des obligations internationales concernant le rapatriement ou le retour des détenus koweïtiens et de ceux de pays tiers, ou éventuellement de leur dépouille mortelle, et a souligné l'importance de cette tâche humanitaire. Il a demandé aux nouvelles autorités iraquiennes de créer un groupe spécial qui suivrait la question de la recherche et du rapatriement des ressortissants koweïtiens et de ceux de pays tiers, ou éventuellement de leur dépouille mortelle. Le Coordonnateur a également suggéré que le Gouvernement iraquien provisoire lance un appel aux Iraquiens qui auraient été témoins ou pourraient avoir des informations au sujet des Koweïtiens portés disparus, ou au sujet du lieu de leur sépulture, de se faire connaître et de fournir cette information.

13. Le Vice-Président a souligné que le Gouvernement iraquien provisoire était pleinement conscient de ses responsabilités et était tout disposé à apporter son aide à la solution de ce problème humanitaire, qui préoccupait le Koweït comme la communauté internationale. Le nouvel Iraq partageait le chagrin des familles des prisonniers koweïtiens, d'autant plus que des milliers de ses propres citoyens gisaient dans des charniers, tués par l'ancien régime. L'Iraq espérait que quelques-uns au moins des Koweïtiens et ressortissants de pays tiers se trouvant sur la liste seraient retrouvés vivants. L'Iraq s'efforcerait d'aider à rechercher les Koweïtiens portés disparus, en localisant les charniers qui pourraient contenir leur dépouille mortelle, et à pourvoir à leur translation au Koweït.

14. Le Vice-Président iraquien a assuré le Coordonnateur de la pleine coopération du Gouvernement iraquien provisoire et l'a invité à se rendre en Iraq, en lui promettant une assistance et en l'assurant de dispositions convenables en matière de sécurité.

#### **IV. Observations**

15. Depuis la présentation de mon quinzième rapport à la mi-avril 2004, le nombre des affaires résolues est passé de 92 à 167, ce qui reflète de manifestes progrès. Comme le nombre des dépouilles mortelles actuellement rapatriées au Koweït est de l'ordre de 340, leur identification signifie que dans un avenir proche environ la moitié des prisonniers et détenus koweïtiens ou de pays tiers auront trouvé une sépulture définitive.

16. Ce progrès permet aux parents des prisonniers de guerre dont les restes ont été découverts de sortir enfin de l'incertitude. Néanmoins, la sinistre vérité est que jusqu'à présent aucune personne inscrite sur la liste initiale de 605 Koweïtiens et ressortissants de pays tiers n'a été retrouvée vivante. La caractéristique des découvertes faites donne à craindre que des ordres ont été donnés de tuer les prisonniers, et que ces ordres ont été exécutés. Je condamne à nouveau énergiquement les exécutions de Koweïtiens et de ressortissants de pays tiers, par le précédent régime iraquien, qui constituent une violation des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

17. Une progression régulière dans la clôture des dossiers est un résultat tangible, et il faut assurément rendre hommage au Gouvernement koweïtien pour la patience et le tact avec lesquels il traite cette question très délicate. Les procédures suivies par le Coordonnateur ont permis de s'assurer que le Conseil de sécurité a été dûment informé de tous les faits. La Commission tripartite et son sous-comité technique demeurent les mécanismes les plus indiqués pour s'occuper de la question du sort des personnes portées disparues. Le Coordonnateur restera en contact étroit avec ces organes.

18. Je tiens à condamner énergiquement les meurtres de Koweïtiens et de nationaux de pays tiers commis par l'ancien régime iraquien. Les auteurs des crimes commis par l'ancien régime iraquien doivent être poursuivis.

19. J'accueille avec satisfaction la poursuite des contacts entre le Coordonnateur de haut niveau et le Gouvernement iraquien provisoire. Je prends note de la détermination de ce gouvernement de coopérer avec l'Ambassadeur Vorontsov et de l'aider sans réserves à résoudre les problèmes humanitaires que la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité lui a confiés. J'espère que les nouvelles autorités iraqiennes joueront un rôle de plus en plus important dans le règlement de ces problèmes, ce qui sera de nature à faciliter et à accélérer la recherche et le rapatriement de tous les Koweïtiens et ressortissants de pays tiers et éventuellement de leur dépouille mortelle.

**Annexe****Koweïtiens et nationaux d'États tiers dont les dépouilles mortelles ont été identifiées**

1. Saad Meshal Aswad Salamah al-Enezi
2. Ahmed Abdullah Abdulrasul al-Ghallaf
3. Saleh Ali Said al-Hayani
4. Enam Said Ahmad Said Ismail al-Edan
5. Abdullatif Hussein al-Waheb
6. Naser Hussein Omaran al-Enezi
7. Mahmoud Sayed Reda Sayed Hasan
8. Faihan Mohammad Laili al-Mutairi
9. Nasser Sherif Fahed al-Khaldi
10. Daad Omar al-Hariri (Libanais)
11. Jassem Hamid Abdallah al-Samak
12. Safah Ibjad Aloush al-Mutairi
13. Lafi Faihan Mohammad Laili al-Mutairi
14. Abdul Rahman Saad Marzook al-Otaibi
15. Mohammed Gazai Saad Ali al-Mutairi
16. Farhan Harbi Saket al-Dhafiri
17. Obaid Falah Husaini al-Mutairi
18. Hamad Mohammad Ghuneim al-Ajami
19. Taleb Amin Jassem Saleh
20. Fahed Sulayman Aswad al-Enezi
21. Fahed Akil Rakan al-Zufayri (Saoudien résidant au Koweït)
22. Misfir Mhana Misfir al-Sharifa al-Hayani
23. Nasser Ayed Duhayran al-Oteibi
24. Mohammad Nasser Sharid al-Ajami
25. Assal Turki Kusayman al-Ajami
26. Abdallah Sulayman Abdallah al-Amir
27. Abdulaziz Yussef Abdulaziz Alyamani
28. Amer Deydan Ali al-Ajami
29. Sobhi Khalil Nousouhi Haydar (Libanais)
30. Raja Hamud Saleh al-Sahli
31. Khaled Saleh al-Tuwaygeri

32. Adel Fahed Hamad al-Hamad
33. Fahed Khalifa Jadlan al-Mutayri
34. Salem Obeid Abdallah al-Mutayri
35. Shojah Madi Omar al-Ajami
36. Habib Saleh al-Zaqah
37. Ali Abdallah Ali al-Duwaysan
38. Maayuf Jaber Sahud al-Harbi
39. Yaccoub Yussef Bader al-Ustaz
40. Mansour Tulayhan Samar al-Mutayri
41. Hamad Humaydi Ghazi al-Otaibi
42. Mohsen Mohammad Mohsen al-Ajami
43. Rajeh Zeyab Bedah Nahar al-Mutayri
44. Mansour Faleh Nasser al-Thaqeb
45. Ahmad Mahmoud al-Hattab (Égyptien)
46. Jaber Helal Shedid al-Shemary
47. Falah Jaser Saad Guniman al-Mutayri
48. Jatly Mohammad Mejaed al-Mutayri
49. Husain Salem Faza al-Shamry
50. Khalifa Trak Suliman al-Shamry
51. Adel Faleh Satam al-Fadly
52. Adnan Mohamad Bahbahani
53. Tareq Falah Alaeban al-Shaemry
54. Hamoud Nafel Saeid al-Harshany
55. Nabil Ali Ramadam Bushehray
56. Mutlaq Ali Salman al-Adwani
57. Waleed Saad Mubarak al-Asaf
58. Abdulah Fares Ayed al-Shamry
59. Bader Nahar Mefrij al-Mutayri
60. Matar Saket Mater al-Mayai al-Anezi
61. Waleed Ayoub Ismail Bander
62. Helal Saleh Malis al-Mutayri
63. Abdulaziz Abdultalif Abdulaziz al-Kharaz
64. Mubarak Saleh Herzan Malis al-Mutayri
65. Hamoud Ebrahim Harfan al-Sahly

66. Saad Murshid Jasir al-Barazi
67. Raeid Abdulla Khalil Burashid
68. Saleh Hamoud Mansour Hamoud
69. Abdulmehdi Mehdi Ali Tahir
70. Hussam Mohammad Abdulmohsen al-Oseimi
71. Abdalla al-Oweyhan
72. Hussein Mohammad Jomah
73. Hassan Abdulmohsen al-Ali
74. Mohammad Makboul al-Otaibi
75. Ali Hassan Awad al-Azmi
76. Hamoud Nassir Baanoun el-Enezi
77. Khalaf Akil Ali al-Dhafiri
78. Saad Bashir Mubarak al-Rashidi
79. Mohammad Rashid Nabi al-Duwaila
80. Nawaf Abdulla Farraj al-Mutairi
81. Saleh Mathal Jasser al-Mutairi
82. Mohammad Ahmad Shaher al-Sharifi
83. Abdulla Deydan Kazar al-Dhafiri
84. Maged Jaber Fyhan el-Enezi
85. Tarek Mohammad el-Qahtany
86. Meshal Jazza el-Enezi
87. Fawzy Ali Ebrahim al-Mulla
88. Saleh Naser al-Khenah
89. Esam Yaccoub Saadallah
90. Meshal Yussef Ali Reda
91. Hany Ahmed al-Musilikh
92. Ahmed Ali al-Kandary (Iranien)
93. Abdulaziz Ali Mohammad Al-Khanini
94. Fauzi Ebrahim Abdullatif Al-Abed Al-Jalil
95. Mohammad Naeif Muthri Al-Shamry
96. Jamal Mubarak Muwanas Al-Muwanas
97. Salah Jassem Mandani Qassem Ghullam
98. Abdullah Shafi Hafiz Al-Shagban Al-Ajami
99. Qadir Abdulrahman Jassem Mustafa

100. Ismail Ebrahim Mohammad A. Al-Kandary
101. Yacoub Hussein Ali Akbar
102. Mohammad Ali Saleh Al-Zaqah
103. Ahmad Abdulla Mustafa Hadi
104. Waleed Feiruz Yaqout Al-Manea
105. Mohammad Ahmad Mohammad Al-Rashed
106. Saoud Abdulaziz Furaih Al-Kouh
107. Khaled Abdulaziz Furaih Al-Kouh
108. Ali Mohammad Ali Salem
109. Adnan Feiruz Yacout Al-Manea
110. Fahed Ali Kamikh Al-Dehani
111. Hani Feiruz Yacout Al-Manea
112. Mohammad Mutlaq Rumeih Al-Bathali
113. Hamad Muajeb Saad Al-Ajmi
114. Mutlaq Abdallah Mutlaq Al-Hajr Al-Mutairi
115. Zakaria Abdulqader Mohammad Al-Qaderi
116. Ahmad Saleh Aboud Al-Enezi
117. Ajmi Awajah Rashid Al-Rashidi
118. Shaker Abdallah Mohammad Al-Jedi
119. Nabil Mohammad Hassan Al-Sharaf
120. Hamoud Marzook Thamer Al-Fadly
121. Khaled Hussein Aoun Al-Atiyah
122. Maysam Rawdan Adnan Jodah Al-Shamry
123. Mohammad Hamoud Ayed Al-Aqail
124. Mohammad Jassem Khalf Al-Thanian
125. Mohammad Marzook Mohammad Al-Marzook
126. Mutlaq Abdul Rahman Motlaq Al-Khaldi
127. Housain Mohammad Hosain Adab
128. Talal Hadi Al-Otaibi
129. Khaled Nasser Fahd Al-Ajami
130. Abdul Razzaq Abdullah Mubarak Al-Fawzan
131. Ali Husain Naser Allah Boshahryary (Iranien)
132. Saoud Manea Mohammad Tahous
133. Khaled Ahmed Mohammad Al-Rashed

134. Hamoud Muhareb Ali Al-Shamry
  135. Abdullah Fahm Moatesh Al-Mutairi
  136. Srou Falah Srou Al-Rashaidi
  137. Abdallah Wali Hizam Al-Shamry (non-Koweïtien)
  138. Nasser Fahed Mohammad Al-Ajami
  139. Fahed Wali Hizam Al-Shamry (non-Koweïtien)
  140. Mohammad Faleh Abboud Al-Enezi
  141. Faisal Ghali Ashwi Al-Dhafiri
  142. Nasser Ali Nasser Al-Ajami
  143. Nawaf Hamad Hussein Al-Ajami
  144. Khaled Nasser Khaled Al-Subaii
  145. Alnouri Khalaf Kuwayan Al-Dhafiri (Saoudien)
  146. Mansour Awad Mansour Al-Ajami
  147. Fahed Alhailam Musmar Al-Dhafiri
  148. Jamal Abbas Ghaloum Hussein
  149. Abdulkarim Ali Khaled Mohammad
  150. Mousa Ebrahim Suleiman Al-Khalifi
  151. Abdulaziz Ebrahim S. Al-Badyawi (Saoudien)
  152. Abdulrazaq Dakhil Abdulrazaq Al-Tawalah
  153. Hamad Mubarak Salem Al-Hajri
  154. Khaled Ahmad Mubarak Al-Sharhan
  155. Mohammad Serhan Aswad El-Enezi
-